

**Zeitschrift:** Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française  
**Herausgeber:** Le messenger suisse  
**Band:** 31 (1985)  
**Heft:** 11  
  
**Rubrik:** Chronique fédérale

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Chronique fédérale

par Martine Lamunière



« La Suisse balayée par un ouragan conservateur » titrait début octobre un grand quotidien suisse romand. C'était sans doute aller un peu loin, mais la réalité est indéniable : la Berne fédérale est en pleine crise reaganienne. La majorité des députés aux deux Chambres en tous les cas, qui ne jurent plus que par le président américain et repoussent massivement, au nom de la philosophie du « moins d'Etat », tous les projets vaguement audacieux présentés par le Conseil fédéral.

La session parlementaire d'automne, qui a pris fin début octobre, a été à ce titre exemplaire : les partis bourgeois ont refusé, rejeté ou alors totalement modifié pour les rendre inoffensifs la quasi totalité des projets de loi proposés par le Conseil fédéral qui n'a trouvé de soutien qu'à gauche. Quelques exemples, parmi les plus marquants :

— Surveillance des prix : les conseillers aux Etats, qui devaient se prononcer sur une loi déjà largement amputée par le Conseil national en février dernier, l'ont rendue exsangue. Les taux d'intérêt, et donc les taux hypothécaires, ne seront pas soumis à surveillance. Pas plus que les prix des médicaments, les prix agricoles ou ceux pratiqués par les compagnies d'assurances. Ou ceux des PTT, des CFF ou de tout autre service public. Le futur Monsieur Prix, voulu pourtant par une majorité du peuple et des cantons, risque fort de ne pas être surmené. Les associations de consommateurs, déçus mais beaux joueurs, lui laisseront néanmoins le bénéfice du doute pendant quelques années.

— Révision du droit des sociétés anonymes : là encore, ce fut le laminage. Le projet n'avait fait qu'aligner le droit suisse sur le droit américain et celui de la plupart des autres pays européens. Mais la majorité du National n'en a pas voulu et a refusé notamment d'élargir véritablement des droits des actionnaires et le droit de regard des travailleurs sur les comptes d'une entreprise en cas de licenciements collectifs. Une proposition visant à limiter à dix le nombre de conseils d'administration d'entreprises cotées en bourse dont pourrait faire partie une seule personne a été elle aussi balayée.

— Même scénario lors de l'étude de la loi sur les cartels devant le Conseil des Etats qui a affaibli encore un texte déjà timide.

C'est donc la déconfiture pour le Conseil fédéral qui n'a été soutenu de manière constante que par le parti socialiste. Ces socialistes qui voulaient quitter le gouvernement et former une opposition pure et dure il y a moins de deux ans se voient aujourd'hui parés du titre de meilleurs partenaires de l'exécutif fédéral ! Ce nouveau rôle ne leur plait d'ailleurs qu'à moitié : ils n'adorent pas se trouver systématiquement dans le camp des vaincus même si c'est en l'excellente compagnie du Conseil fédéral.

Il n'y a pas que la gauche. Les femmes, elles aussi, ont connu deux échecs retentissants ces dernières semaines. En Suisse, le fédéralisme reste plus important que le suffrage féminin. Après le Conseil des Etats, le Conseil national a en effet décidé par 104 voix contre 72 de classer une pétition pour l'égalité des droits politiques des femmes d'Appenzell. La Confédération ne fera donc rien, même pas un geste qui aurait été surtout symbolique, pour forcer les Appenzellois à ouvrir leur Landsgemeinde à leurs sœurs. La majorité du Parlement continue de penser qu'il n'y a pas de raison de se hâter.

Le dernier camouflet, infligé à toutes les Suissesses celui-là, leur a été donné le dernier jour de la session. Le score a été cette fois beaucoup moins net puisque le Conseil national a refusé par 89 voix contre 87 une initiative parlementaire lancée par la socialiste vaudoise Yvette Jaggi qui demandait l'élaboration d'une loi fédérale sur l'égalité des salaires entre hommes et femmes. Le peuple et les cantons avaient pourtant approuvé il y a plus de quatre ans le principe de l'égalité des droits, principe maintenant inscrit dans la Constitution. Mais là encore, les députés ont pensé qu'il n'y avait pas urgence...